

La Ville-du-Bois

Accueil des gens du voyage : une nouvelle aire



Trois ans que La Ville-du-Bois attendait son aire d'accueil pour les gens du voyage. Cette dernière, mise en service début avril, a été inaugurée le 27 juin dernier. Aujourd'hui, une soixantaire de personnes occupent déjà le terrain, composé de 20 emplacements.

p. 7

Une aire de satisfaction



Une soixantaire de personnes occupent le terrain composé de 20 emplacements.

Trois ans que La Ville-du-Bois attend son aire d'accueil pour les gens du voyage. Cette dernière a finalement été mise en service début avril et inaugurée le 27 juin dernier. « A force de persévérance, nous avons pu finaliser cette réalisation sur un terrain idéalement situé hors des zones d'habitat, accessible, peu visible des voisins et proche des écoles et

le Département et la commune. Le concept se veut assez novateur puisque la gestion s'apparente plus à un camping qu'à une aire de passage pour les gens du voyage. Celle-ci comporte en effet un bureau d'accueil avec un gestionnaire présent 6 jours sur 7. Un état des lieux est effectué à l'arrivée et au départ de toute caravane ainsi qu'un contrat de séjour. Le droit d'usage journalier s'élève à 2 euros et chaque famille doit acheter une carte pour l'eau et l'électricité. Parmi les 20 emplacements, 12 sont prévus pour deux caravanes avec 200 m² et 4 sont simples

des zones de chalandise », résume Jean-Pierre Meur, maire de la commune. Le chantier, confié à la société Adoma, a coûté 940 000 euros, financés par l'Etat, la Région,

avec 100 m². « Une surface qui limite la proximité et respecte l'intimité », indique le représentant d'Adoma. Les sanitaires et les ordures ménagères sont individuels « pour que leur utilisation soit plus responsable ».

La nouvelle aire semble satisfaire tous les partis. Actuellement toutes les caravanes appartiennent à une seule et même famille. Loulou, qui se veut premier interlocuteur, considère cet endroit comme « idéal pour son confort et ses installations. Nous ne sommes pas près de partir », conclut-il. « C'est presque trop beau, juge une spectatrice, les sans-domicile et les défavorisés n'ont pas ça. »

Seul bémol pour le maire : la loi. « Par cette aire, nous remplissons nos obligations de ville de plus de 5 000 habitants mais en contrepartie, la justice ne nous garantit pas l'expulsion des installations sauvages sur les parcs de stationnement privés ».

■ Carine Cure Boulay



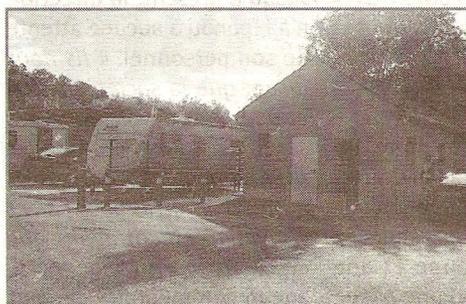
Chaque emplacement a un bloc sanitaire individuel.

En +

Manifestation contre le CR9

Lors de l'inauguration, une délégation de l'association Danger CR9 est venue manifester contre l'ouverture de la rue qui relie l'allée Jacques-Tati au chemin de Lunézy.

« Nous rejetons totalement cette initiative qui serait un aspirateur à voitures pour les automobilistes voulant éviter la N20, explique Olivier Ragot, membre de l'association. Par cette présence, nous voulions une confrontation avec le maire mais nous avons été bloqués par les forces de police et il n'est pas venu à notre rencontre ». Pour Jean-Pierre Meur, « la décision n'est pas encore prise » mais il envisage une phase de tests sur quelques mois pour juger l'ampleur de cette nouvelle circulation.



L'aire comporte un bureau d'accueil obligatoire pour toute entrée et sortie.